



PREFECTURE du PUY-DE-DOME

**Sous-Préfecture de Riom**  
**Direction Départementale des Territoires du Puy-de-Dôme**

## **COMPTE - RENDU**

**Comité de pilotage du Site Natura 2000 FR8302011**

**« Tunnels des gorges du Chavanon »**

**Réunion du 13 mars 2018 à Savennes**

La réunion est présidée par Monsieur Franck BOULANJON, Sous-Préfet de Riom.

Sont présents :

Franck BOULANJON	Sous-Préfet de Riom
Julien CHAMBONNIÈRE	DDT 63 - Service Eau Environnement Forêt
Georges MARTINEZ	DDT de la Corrèze – Responsable Unité Biodiversité Chasse Pêche
Sophie RIOL	DDT de la Corrèze - Unité Biodiversité Chasse Pêche
Emmanuel FAVRE d'ANNE	CRPF Auvergne
Gervais FARGEIX	Maire de Savennes
Agnès SIBOT	Commune de Savennes
Philippe GUEYTON	Commune de Savennes
Geneviève DISDERO	Commune de Confolent-Port-Dieu
Albert CHABROY	Commune de Merlines
Julien PAPPALARDO	Commune de Saint-Etienne-au-Clos
Luce MEYER	Chauve-Souris Auvergne
Romain LEGRAND	CEN Auvergne
Julie COLLET	PNR de Millevaches en Limousin

Sont excusés : Les Sous-Préfet d'Ussel, Le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL), la fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme.

M. FARGEIX, Maire de Savennes ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants du COPIL.

M. le Sous-Préfet remercie les participants de leur présence et rappelle, compte tenu des enjeux du site et du projet d'extension, l'importance de ce copil conjoint entre les DDT du Puy de Dôme et de la Corrèze. Il excuse enfin Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel qui ne pouvait participer à ce copil puis donne ensuite la parole à Romain Legrand du CEN Auvergne animateur pour le compte de l'Etat de ce site Natura 2000.

Suite au marché lancé par la DDT du Puy-de-Dôme fin 2017, c'est le CEN Auvergne qui a été retenu par l'Etat pour mettre en œuvre le document d'objectif de ce site pour les 3 prochaines années (2018-2020).

### **Synthèse des remarques du Comité de pilotage sur les actions présentées**

M. LEGRAND présente le déroulement de l'exposé, une grande partie de cette présentation concernera l'extension du périmètre.

Les diaporamas présentés par le CEN et la DDT du Puy-de-Dôme sont téléchargeables sur le site internet des services de l'État dans le Puy-de-Dôme dans la rubrique dédiée à ce site Natura 2000 : <http://www.puy-de-dome.gouv.fr/tunnels-des-gorges-du-chavanon-fr8302011-r889.html>

- ***Projet de modification du périmètre***

M. LEGRAND rappelle les principaux enjeux du site, préservation des gîtes à Chauves-souris et de leurs territoires de chasse. Il précise également qu'un autre enjeu du site qui avait été identifié dès la rédaction du plan de gestion était de favoriser l'extension du site sur les 2 versants de la vallée du Chavanon.

Mme COLLET demande où en est la démarche du site Natura 2000 situé en amont (site linéaire « Haute vallée du Chavanon »). M. CHAMBONNIÈRE précise que ce site n'a pas été mis encore en place. Il rappelle également la particularité des sites linéaires qui étaient initialement des sites régionaux, gérés par la DREAL et désignés pour la préservation de 3 espèces (Moule perlière, Écrevisse à pattes blanches et Loutre). Le but étant de redécouper progressivement ces sites régionaux par bassin versant. Le secteur du Chavanon désigné pour la préservation de la loutre était, dans le Puy-de-Dôme, jugé moins prioritaire que les sites désignés pour la moule perlière ou l'écrevisse à pattes blanches, 2 espèces dont l'état de conservation à l'échelle biogéographique est défavorable. Enfin, la complexité administrative liée à ce redécoupage par bassin versant dans un contexte de fusion des régions et des services des DREAL n'a pas non plus facilité l'avancement de ce dossier interrégional. M. CHAMBONNIÈRE précise qu'il s'agit du dernier site à mettre en place dans le département du Puy-de-Dôme et que la démarche devrait être relancée en 2018 par la DDT.

La DDT 63 informe que suite à la proposition de périmètre, un argumentaire scientifique rappelant la justification de modification du périmètre sera envoyé aux communes et EPCI concernés. Les collectivités consultées auront deux mois pour donner un avis. Sans retour à l'administration, celui-ci sera considéré comme favorable. Ensuite une synthèse de cette consultation est envoyée au ministère de l'Écologie, puis à la Commission Européenne.

M. le Sous-Préfet demande s'il est possible de préciser les délais et l'articulation entre les procédures locales et l'aller/retour avec la Commission Européenne. M. le Sous-Préfet souhaite savoir à quel moment le nouveau comité de pilotage pourra être officiellement installé.

M. CHAMBONNIÈRE précise que dès que la consultation locale est effectuée et que le dossier de synthèse est envoyé au ministère de l'Écologie il est possible de désigner le Préfet coordonnateur, puis d'installer le nouveau copil. Raisonnablement cette procédure est envisageable sur le second semestre 2018.

Mme COLLET demande que Limousin Nature Environnement (LNE) soit intégrée au COPIL en tant qu'animateur du plan d'actions « Moule perlière » et acteur du contrat territorial. Les services de l'État les contacteront pour leur demander s'ils souhaitent intégrer le futur comité de pilotage.

- ***Contrats Natura 2000 – fermeture des accès aux tunnels***

M. LEGRAND présente les travaux réalisés dans le cadre du contrat Natura 2000 engagé en 2016. Les 4 tunnels du Puy-de-Dôme sont concernés par cette opération de sécurisation des accès.

Les tunnels situés dans le département de la Corrèze ne pouvaient pas être intégrés au projet avant que le périmètre d'élargissement ne soit validé. Par ailleurs, ces 2 tunnels avaient déjà été fermés il y a quelques années avec d'autres moyens financiers. Aujourd'hui les fermetures sont fortement

dégradées et se pose la question de la sécurité de ces sites. A l'issue de la reconfiguration du site il pourrait être envisagé de mobiliser l'outil contrat Natura 2000 pour sécuriser durablement l'accès au 2 derniers tunnels

- ***Études et suivis***

M. LEGRAND précise que les comptages des chiroptères sont réalisés depuis 20 ans toujours aux mêmes dates. Les chauves-souris réagissent à la température extérieure et certaines espèces comme les Barbastelles utilisent plus les tunnels par grand froid. Les variations d'effectifs observés sont donc interprétées comme étant liées au climat le jour du comptage et non comme une diminution de la population. Les suivis sont réalisés conjointement par Chauve-Souris Auvergne, le GMHL et le CEN Auvergne sur l'ensemble de la vallée. Les données sont mises à jour chaque année dans le cadre de Natura 2000.

L'étude réalisée en 2017 par le conservatoire Botanique National du Massif Central sur la flore bryologique du site a permis de recenser 183 espèces, dont 28 espèces remarquables. Celle sur les coléoptères saproxyliques a une nouvelle fois mis en évidence la très grande diversité des espèces présentes dans le secteur du Chavanon. Il s'agit d'un des sites les plus diversifiés d'Auvergne.

- ***Acquisition foncière***

Les CEN Auvergne et Limousin ont réalisé en 2016/2017 quelques acquisitions dans les gorges du Chavanon. Ces acquisitions foncières mobilisent des fonds de l'agence de l'Eau AG, des fonds Européens et des financements du CEN.

- ***Avenant au document d'Objectifs***

Dans le cadre de la modification de la configuration du site, une mise à jour du Docob s'avérait nécessaire et a été réalisée par le CEN Auvergne. La cartographie des habitats et des espèces a été actualisée en intégrant les nouvelles données sur le versant Corrèzien du site.

Les principales modifications ont été présentées au comité lors de la réunion. Cependant, l'ensemble des membres n'étant pas présent et pour que chacun puisse prendre le temps de parcourir le document et d'éventuellement formuler des remarques, la DDT propose de mettre en ligne la dernière version sur le site internet des services de l'État. Un mail avertira les membres du copil de la mise en ligne du document et du délai de 10/15 jours pour formuler les remarques. Passé ce délai nous pourrions considérer que le document est validé par le comité de pilotage.

### **Questions diverses**

Mme COLLET informe le COPIL qu'EDF a le projet de réhabiliter une portion artificielle du Chavanon en amont. A l'heure actuelle le cours d'eau passe dans un tunnel pour le dévier de son cours naturel. Ce tunnel inconnu des chiroptérologues, pourrait être d'importance et être intégré au site Natura 2000. M. LEGRAND précise qu'il avait connaissance de ce site mais qu'étant sur une autre commune et sans connaissance particulière du site, il était difficile de l'intégrer à l'heure actuelle. M. CHAMBONNIERE demande à ce qu'EDF prévoit un premier inventaire de l'ouvrage.

M. FAVRE D'ANNE demande à avoir accès aux données floristiques. M. LEGRAND précise que ce sont des données publiques disponibles qui seront transmises.

Par ailleurs, il est demandé que les réunions soient moins nombreuses et donc si possibles intégrées un même jour avec celles d'autres sites Natura 2000 (ZPS Gorges de la Dordogne, ZSC Haute-Vallée du

Chavanon). M. CHAMBONNIÈRE précise que les sites Habitats et Oiseaux ne peuvent pas être fusionnés. Néanmoins, une réorganisation des COPIL est effectivement à étudier.

Cinq films sont présentés à l'issue de la réunion, quatre d'un photographe ayant filmé les gorges avec un drone (à voir sous You Tube/recherche Chavanon) et un dernier présentant la problématique des chauves-souris dans plusieurs sites Natura 2000 du Cantal.

Monsieur BOULANJON remercie M. LEGRAND et les services de l'État pour leurs présentations, ainsi que l'ensemble des participants pour leur attention avant de conclure la réunion.

M. le Maire de Savennes invite l'assemblée à poursuivre les discussions autour d'un verre de l'amitié.

Le Sous-Préfet de RIOM

*signé*

FRANCK BOULANJON